

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 avril 2006, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Alain Vallée, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autre présence: Christine Lapointe

Rés. 2006-04-093 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-094 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2006 et de la séance ajournée du 20 mars 2006.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses.
6. Règlement 232-2006 concernant des amendements au règlement de zonage numéro 8-90 afin d'inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux/Adoption du second projet de règlement
7. Appui au programme de mise en valeur : Raymond Lefebvre et Fils Ltée.
8. Retour au travail des employés de voirie
9. a) Entente avec la fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte- Thècle

- b) Entente avec la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.
10. CPTAQ : demande d'appui de Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils pour renouvellement d'autorisation pour exploitation d'une gravière-sablière.
 11. Association des chefs en sécurité incendie du Québec : congrès annuel
 12. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune : entente sur l'entretien du réseau géodésique.
 13. Réseau en Loisir : projet des coordonnateurs.
 14. Maison des jeunes Sainte-Thècle demande d'aide financière
 15. Unité régionale de loisir et de sports de la Mauricie/Rencontre d'information et de travail.
 16. MRC. de Mékinac approbation de l'adhésion de la municipalité du Lac-Aux-Sables à la régie du parc industriel régional
 17. Nomination de la rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p
 18. Location du local 218-a à Jean-Yves Laforest député fédéral de Saint-Maurice/Champlain
 19. Demande de Christine Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe.
 20. Demande d'aide financière de l'Association Part-Égale Normandie Inc.
 21. Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire trésorière adjointe/ recommandation du comité de sélection.
 22. Demandes d'aide financière au MTQ : réfection de la rue Dupont, réfection face au 2121 et à la 4^{ème} avenue du chemin St-Michel Nord.
 23. Soumission pour porte arrière au bureau municipal.
 24. Demande d'appui concernant l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale.
 25. Questions de l'assistance
 26. Affaires nouvelles :
 - a) Programme PAIR
 - b) Stationnement caserne
 - c) Demande d'aide financière Club Eskimos et des Castors de Normandie.
 - d) Gilet pour pompier
 27. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-095 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de mars 2006

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2006, soirée de consultation et la séance ajournée du 20 mars 2006, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mars 2006

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Muni-express en date du 28 février et 1^{er} mars 2006 qui ont pour titre : « Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles » et « Votre municipalité réglemente-t-elle l'installation des piscines privées ? – Deuxième édition ». Voir Annexe « A ».

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

On nous mentionne qu'ils ont reçu notre demande de certificat d'autorisation datée du 16 février 2006 à l'égard du projet de Renaturalisation des berges du ruisseau Snowby à l'embouchure du lac Jésuite, dans la municipalité de Sainte-Thècle. À l'examen du contenu de notre demande, ils constatent l'absence de certains documents ou renseignements exigés par les lois et règlements régissant notre activité.

- **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

Jean Benoît, directeur régional de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous fait parvenir une publication que le ministre, monsieur Pierre Corbeil, a récemment rendue publique et qui démontre l'importance sociale et économique des activités liées à la faune et à la nature dans notre région.

- **Ministère de la Santé et Services sociaux**

Philippe Couillard, ministre, fait parvenir un message aux exploitants nous invitant à prendre connaissance du bulletin d'information préparé à notre intention concernant l'usage du tabac et à le conserver comme document de référence. Celui-ci nous permettra d'obtenir un aperçu sommaire des principales modifications apportées à la Loi sur le tabac. La plupart de ces modifications entreront en vigueur le 31 mai 2006.

- **Ministère de la Sécurité publique**

On nous transmet le premier numéro de *Résilience*, le bulletin d'information en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique.

- **Abitibi Consolidated**

Ils sont à planifier leurs opérations forestières pour la saison 2006-2007 sur les terrains privés de la compagnie. Afin de leur assurer que leur planification sera établie selon les normes et règlements en vigueur dans notre municipalité (MRC), ils nous demandent de bien vouloir leur informer s'il y a eu

au cours de la dernière année des modifications ou ajouts affectant notre réglementation concernant : l'environnement, l'abattage d'arbres, la sylviculture, l'utilisation de pesticides en milieu forestier (phytociques), les rives des cours d'eau et des lacs et les constructions de chemins.

- **Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

On nous informe de la nomination de madame Lorraine Croteau à titre de responsable du dossier des premiers répondants au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Nous devons communiquer avec cette personne qui saura nous donner les renseignements adéquats pour toute question concernant les premiers répondants.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Mini-Scribe qui nous donne les dates importantes du mois d'avril 2006 ainsi qu'un sujet ayant pour titre : « L'adjudication de contrats et les clauses de réserve : attention ! ». Voir Annexe « B ».

L'appel de candidatures pour les Prix d'excellence 2006 se terminera le 21 avril 2006. Pour faire connaître l'une ou l'autre des réalisations de notre organisation, il s'agit de fournir une description d'un maximum de quatre pages et de compléter une page de renseignements. Il y a trois prix auxquels que nous pouvons postuler : Monde municipal, Gouvernement en ligne et Rayonnement international.

- **Benjamin Moore**

Benjamin Moore & Cie Limitée offre des produits commerciaux et industriels et des services destinés à protéger et à embellir nos installations. On nous donne quelques produits de leur vaste gamme dont les caractéristiques techniques répondront à nos besoins tel que : la peinture d'intérieur, la peinture pour piscines, la peinture antirouille et la peinture pour marquage.

- **Carrefour action municipale et famille**

On nous remet une invitation pour participer au 18^e Colloque action municipale et famille les 26 au 28 mai 2006 qui se tiendra dans la Ville de Bromont sous le thème : « Ma municipalité branchée sur les familles ».

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

On nous confirme que l'augmentation réelle de ses taux de location de véhicules et d'équipements connexes pour l'année 2006-2007 sera de 2,4 %, et ce, à compter du 1^{er} avril 2006.

- **CLD Mékinac**

Manon Bureau, agente de bureau, nous fait parvenir une copie du questionnaire concernant la journée de réflexion du Festival Western de St-Tite.

On nous transmet le bulletin *Nouvelles du CLD Mékinac* édition du mois mars 2006.

- **Club FADOQ Ste-Thècle**

Madame Lisette Germain, présidente, nous remercie pour notre don que nous leur avons fait pour les jeux de secteurs qui ont eu lieu à Sainte-Thècle.

- **Commission scolaire de l'Énergie**

On nous remet le rapport annuel 2004-2005 de la Commission scolaire de l'Énergie, reflet de leur engagement concret dans la réalisation d'actions visant leur objectif ultime : la réussite de leurs élèves, jeunes et adultes.

- **Commission de protection du territoire agricole**

On nous remet une copie conforme d'une lettre adressée à Monsieur Mario Defoy mentionnant que la Commission a procédé à l'examen du dossier de Réjean Dontigny et il n'est pas complet. Certaines informations importantes sont manquantes et la demande ne peut être transmise pour expertise professionnelle.

Copie conforme d'une lettre adressée à Monsieur Mario Defoy mentionnant que suite à une demande de rencontre avec la Commission relativement à la demande d'autorisation du dossier de Claude Francoeur, cette rencontre se tiendra le 19 avril 2006.

On nous transmet une copie conforme d'une lettre adressée à Ferme L.P. Germain SENC. mentionnant l'intention de procéder à la construction d'une résidence et ce, en vertu de l'article 40 de la loi.

- **Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ)**

Communiqué en date du 20 et 28 mars 2006 qui ont pour titre : « La maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé – Véritable atout pour le développement socioéconomique de la Mauricie » et « Tournée des territoires – un succès ».

Deux Communiqué en date du 23 mars 2006 ayant pour titre : « Budget 2006-2007 et les régions ressources : Communiqué 1 – Les régions ressources demeurent inquiètes » et « Budget 2006-2007 et les régions ressources : Communiqué 2 – Des mesures fiscales qui protègent les acquis des régions ressources ».

- **CSST**

Un avis de recalcul des taux personnalisés, lesquels ont été fixés à la suite des modifications apportées aux données ayant servi au calcul de notre taux. Pour 2006 le taux précédent de 2,23 \$ est remplacé par 2,24 \$.

- **Curriculum vitae**

Laurianne Bacon, du Ruisseau, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche emploi d'été.

Simon Lefebvre, 20 1ere Av. Lac Croche Sud, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche emploi d'été.

Cindy Vandal, 1810 St-Pierre Sud, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche emploi d'été.

Vanessa Gauthier, 231 rue Piché, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche emploi d'été.

Gabrielle St-Amand Tellier, 1890 ch. St-Michel, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche emploi d'été.

Benoît St-Amand Tellier, 1890 ch. St-Michel, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche emploi d'été.

Olivier Lachance, 109 Notre-Dame, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche emploi d'été.
Gilles A. Cloutier, 344 St-Jacques, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste de journaliste.
Dany Moreau, 1925 St-Michel Sud, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste de journaliste.
Isabelle Boutet, 2040 ch. Saint-Michel Sud, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Nancy Caron, 390, Rang St-Georges, Lac-aux-Sables, G0X 1M0, recherche poste en bureautique.
Marie-Ève Périgny, 443 rue St-Philippe, St-Tite, G0X 3H0, recherche poste en bureautique.
Claudette Trudel, 151 rue Saint-Jacques, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Théodorique Zidzou, 5140 rue Audet app. 1, Trois-Rivières, G9A 5Y1, recherche poste en bureautique
Jean Audet, 152 Terrasse Gauthier, Laval, H7G 1E8, recherche poste en bureautique.
Marcel Bacon, 130 rue Lacordaire, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Sonia Fiset, 150 Route 153, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Michael Baril, 361 Notre-Dame, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Martine Bureau, 1625, ch. St-Georges, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Christiane Beaupré, 185 ch. Du Lac-Huron, Lac-aux-Sables, G0X 1M0, recherche poste en bureautique.
Pierrette Délisle, 620 St-Jacques, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Caroline Poisson, 310 rue St-Gabriel, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
Isabelle Germain, 2161 ch. St-Georges, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.
France Mélançon, 151 rue Notre-Dame, Ste-Thècle, G0X 3G0, recherche poste en bureautique.

- **Fédération canadienne des municipalités**

On nous fait parvenir les renseignements au sujet d'un régime d'assurance auto et habitation, disponible en raison de leur partenariat avec Johnson Inc., un des chefs de file dans le domaine des assurances au Canada.

- **Femmes de Mékinac**

Communiqué en date du 7 mars qui a pour titre : « Toujours engagés, les centres de femmes du Québec célèbrent le 8 mars ».

- **Forum Jeunesse Mauricie**

L'éclaircie le bulletin des organismes jeunesse de la Mauricie qui traite de divers sujets: Table jeunesse de Trois-Rivières, Calendrier 2006-2007 – L'Éclaircie, Coup de génie, Maison familiale rurale MRC Maskinongé, Conférence de Steven Guilbeault, Souper conférence réseautage FEM, Vieillessement de la main-d'œuvre, Emploi d'été : La brigade urbaine, Le Centre Ressources Naissance, Salon des commerçants et artisans, Des jeunes sensibles à l'environnement et Actualité politique et sociale.

- **FQM (Voir Annexe « C »)**

Contact FQM édition du 24 mars 2006.

Une Commission itinérante de la FQM aura lieu le jeudi 20 avril prochain à Sainte-Adèle sous le thème : « Comment améliorer la desserte policière dans les municipalités ? ».

On nous transmet l'addenda à la convention relative à la perception et à la gestion des coûts du service municipal 9-1-1 concernant la modification du montant perçu pour le service municipal 9-1-1 sur le compte des abonnés ayant une ligne Centrex Telus sur notre territoire. En effet, cette somme sera uniformisée au tarif du marché et elle passera à 0,47 \$ dès le 28 juin 2006.

Somavrac nous permet d'acquérir en quantité suffisante un abat-poussière de qualité, conforme à la norme BNQ 2410-300/2002 et au meilleur prix garanti sur le marché.

On nous annonce la signature d'une nouvelle entente entre la FQM et AQUATECH, Services Techniques des eaux Inc. qui permettra, à la clientèle des municipalités et des MRC membres de la FQM, de profiter de nombreux services en gestion de l'eau à tarif avantageux.

- **Galilée Formation**

On nous offre deux formations dont la première porte sur les habiletés de direction qui aura lieu le 25 avril et le 14 juin et la seconde sur la gestion du stress qui se tiendra le 20 avril et le 13 juin.

- **Groupe CCL**

On nous invite à visiter leur site Internet sécurisé au www.boutiquemunicipale.com car nous avons maintenant la possibilité de commander en ligne tous les formulaires municipaux que nous utilisons dans l'exercice de nos fonctions, tels que permis, demande de permis, certificat, feuilles de minutes etc..., les formulaires d'évaluation, le matériel électoral pour une élection partielle en cours d'année et plus encore.

- **La Mutuelle des municipalités du Québec**

On nous remet le bulletin d'information de février 2006 qui a pour titre : « Camions d'incendie : pour des règlements justes et sans surprise ».

Communiqués en date du 16 février et 14 mars 2006 qui nous mentionnent : « Nominations à la direction de la MMQ » et « Règlement des sinistres – Votre satisfaction est essentielle ».

- **Les Clubs 4-H du Québec Inc.**

Le Mouvement 4-H poursuit la promotion de leur organisme jeunesse et de leurs produits pédagogiques. Il leur fait plaisir de partager avec notre milieu des idées, des activités, des expériences, des outils pédagogiques et un concours de dessins. On nous remet donc : une règle promotionnelle de leur nouveau site Internet, un feuillet sur leurs outils pédagogiques, une affiche promotionnelle et le formulaire de participation au concours de dessin « Tes dents, les produits laitiers et les arbres... Tes amis de chaque jour! ».

- **MRC de Mékinac**

Louis Filteau, coordonnateur régional, accuse réception de la résolution 2006-02-31 relative à l'exclusion de la zone agricole d'une partie adjacente au chemin Saint-Pierre Nord. Il nous mentionne que l'exclusion d'une parcelle de la zone agricole relève pas de la MRC mais de la CPTAAQ. La zone agricole est une zone agricole permanente et les MRC doivent la reconnaître comme la base territoriale pour la pratique et le développement des activités agricoles et y assurer

l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles. De plus, les MRC doivent freiner l'empiètement et l'expansion de l'urbanisation en zone agricole. Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, nous fait parvenir la résolution 06-03-52, concernant la zone agricole à Sainte-Thècle, dont celle-ci approuve la lettre réponse du coordonnateur à l'aménagement.

- **Offre de services**

Lise Chrétien offre ses services pour animer le théâtre musical « Fée Rose-Lise au bois chantant », où s'entrecroisent histoire et chansons, destiné aux petits de 2 à 8 ans. On nous fait parvenir également la programmation printemps-été 2006.

Jean-François Paillé, offre ses services pour faire des spectacles comprenant de la magie-comédie, jonglerie diversifiée, acrobatie sur monocycle, apparition d'animaux, le tout accompagné de musique, surprises et beaucoup d'humour !

Le théâtre de deux mains, marionnettes est fier de nous présenter ses deux productions, c'est-à-dire Ti-Jean et le pauvre Diable et Ti-Jean au royaume des Fla-flas. Ce sont des performances uniques au monde, où sans bande son ou aide technique, le marionnettiste raconte l'histoire, fait les voix et manipule les 21 marionnettes, change les nombreux décors, les éclairages, joue la musique et les bruitages. Ces spectacles peuvent être présentés en plein air, sous un chapiteau ou en salle.

On nous transmet leur offre de service express dans le cadre du Plan d'Action Collectif pour la suppression de l'Ambrosia (Herbe à poux) à l'échelle provinciale pour la saison 2006. On nous informe que leur herbicide écologique 100 % naturel ADIOS AMBROS est maintenant officiellement homologué par Santé Canada à titre de produit à faible impact environnemental pour le contrôle et la suppression de l'AMBROSIA (Herbe à poux).

Éric Nadeau, magicien pour toutes occasions, nous offre ses services pour spectacles avec animaux, illusions, micro-magie, magie corporative, service personnalisé aux entreprises, promotion et publicité.

- **Paysagiste Claudette Piché**

Madame Claudette Piché nous offre ses services pour l'entretien paysager concernant les aires aménagées de la municipalité de Sainte-Thècle, telles que : les plates-bandes devant l'édifice principal de la municipalité, les plates-bandes de la Promenade Lacordaire, la plate-bande devant la Place Optimiste et la plate-bande de la Coop. Santé. Voir Annexe « D ».

- **Regroupement des Offices d'Habitation du Québec**

On nous remet le bulletin *ROHO-express* l'intervenant majeur en habitation sociale ayant pour sujet : « Opération Budget 2006 : Plus d'argent pour le RAM ».

- **Réseau environnement**

Réseau environnement nous fait parvenir une offre de service 2006 concernant le *Programme d'Économie d'Eau Potable*.

- **Sécurité publique**

Hors Feu-express qui invite les citoyens à vérifier le bon fonctionnement de leur avertisseur de fumée et à remplacer la pile, au besoin, lors du changement de l'heure du 2 avril.

On nous mentionne que le 31 mars est la date limite pour déclarer les incendies de 2005. Tous nos rapports pour ces incendies doivent être transmis au Ministère avant cette date.

- **Société « Batiscan et son Histoire »**

Luc Béland, président, nous remet une lettre nous disant qu'il s'inquiète devant les propos grandissants relativement au harnachement de la Rivière Batiscan par des projets de centrales hydro-électriques. On nous transmet également la résolution 3-06-03-14 qui demande au Ministère du développement durable de ne pas autoriser la construction de petites centrales hydroélectriques sur la rivière Batiscan.

- **Société immobilière**

On nous mentionne qu'en date du 1^{er} avril 2006 le tarif du loyer mensuel du Centre local d'emploi au 301 rue Saint-Jacques passera à 6 181,09 \$ comparativement à 5 995,61 \$.

- **SPBM**

On nous transmet le bulletin d'information des producteurs de bois de la Mauricie *Forêts Nouvelles* édition avril 2006.

- **Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

On nous informe des derniers développements de leur campagne visant à mettre un terme aux fermetures d'établissements postaux et de bureaux de poste et pour nous remercier de l'intérêt que nous portons à l'avenir du service postal public.

- **Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie**

Une rencontre d'échange et de discussion sur les camps de jour avait lieu le jeudi 23 mars à 9h à la bibliothèque municipale de St-Étienne-des-Grès. L'objectif de cette rencontre était de discuter de différents éléments entourant l'organisation des camps de jour notamment les ressources humaines, la programmation, l'encadrement, la discipline, la coordination, etc.

Rés. 2006-04-096 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-097 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement des comptes figurant sur les deux

listes présentées au conseil, dépenses incompressibles et autres dépenses effectuées jusqu'au 31 mars 2006 représentant une somme totale de 171 166,84 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

André C. Veillette, maire, se retire et demande à Alain Vallée de présider l'assemblée pour se point à l'ordre du jour.

Rés. 2006-04-098 : Second projet de règlement 232-2006 : modifiant le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle désire permettre l'implantation d'atelier artisanal dans les zones où les usages commerciaux ou industriels sont autorisés ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la session ordinaire du 6 février 2006 ;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle a adopté le 6 mars 2006 (résolution no. 2006-03-071) le premier projet de règlement 232-2006 modifiant le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux ;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle a tenu une soirée de consultation le 20 mars 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le second projet sur les dispositions sur les ateliers artisanaux.

AFIN D'AJOUTER CES DISPOSITIONS À LA PARTIE DES NORMES SPÉCIFIQUES À CERTAINS USAGES

AJOUTER L=ARTICLE SUIVANT :

72.1 Normes relatives à un atelier artisanal

À titre d=atelier artisanal, sont permis dans les zones où les usages commerciaux ou industriels indiqués ci-après sont autorisés :

- # Les usages de commerces de services du groupe i) de la sous-classe des commerces légers ;
- # Les usages de commerces de vente au détail du groupe ii) de la sous-classe des commerces légers ;
- # Les usages de commerces axés sur l=automobile ou autres véhicules de transport groupe iii) de la sous-classe des commerces lourds ;
- # Les usages de commerces de gros et autres commerces du groupe iv) de la sous-classe des commerces lourds ;
- # Les usages de commerces semi-industriels du groupe v) de la sous classe des commerces lourds ;
- # Les usages de la sous-classe des industries sans nuisance.

Les usages opérés comme atelier artisanal peuvent être exercés à titre d=usage complémentaire à l=usage principal. Lorsque l=usage est exercé comme usage principal, cet usage doit rencontrer les normes applicables aux usages principaux dans la zone où il est situé. Lorsque l=usage atelier artisanal est exercé comme usage complémentaire à l=usage principal, cet usage doit respecter les normes suivantes :

- # Cet usage doit être exercé dans le ou les bâtiments complémentaires de l=usage principal. Toutes les activités de l=atelier artisanal doivent être exécutées à l=intérieur du ou des bâtiments complémentaires ;
- # Les caractéristiques du bâtiment complémentaire utilisé à des fins artisanales devront respecter les normes prescrites au règlement de zonage (superficie, marge, hauteur) sans toutefois jamais dépasser 100 mètres carrés ;
- # L=entreposage ou l=étalage extérieur est strictement interdit ;
- # L=usage ne doit produire aucune fumée, aucun bruit et aucune odeur perceptible à l=extérieur du terrain ;
- # Les prescriptions relatives aux espaces de stationnement doivent être appliquées et adaptées à l=usage artisanal ;
- # Le nombre d=employés ne devra être supérieur à trois (3), incluant le propriétaire de l=atelier artisanal ;
- # Aucune identification extérieure n=est autorisée à l=exception d=une enseigne d=au plus 1,5 mètre carré et qui indique uniquement l=identification de l=occupant et le service offert ;
- # L=enseigne devra être installée sur le bâtiment d=usage artisanal ;
- # Toutes les prescriptions des règlements de zonage et de constructions doivent être respectées.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-tésorier

Maire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

André C. Veillette, maire, revient et prend son siège pour présider l'assemblée.

Rés. 2006-04-099 : Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier/Appui à Raymond Lefebvre et Fils Ltée

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle appui la demande financière soumise par Raymond Lefebvre et Fils Ltée dans les cadres du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour réaliser des interventions sylvicoles, plus particulièrement en éclaircie commerciale, coupe de jardinage, coupe progressive d'ensemencement, coupe de succession, éclaircie intermédiaire et éclaircie pré-commerciale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-0100 : Rappel au travail/Préposés aux travaux publics

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 10.06 et la lettre d'entente # 1 de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employé(es) municipaux de la Mauricie (CSN);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rappelle au travail les préposés aux travaux publics, Monsieur Yvon Richard, pour lundi le 10 avril 2006 et Messieurs Gérald Gonneville et Yves Vallée, pour lundi le 24 avril 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-101 : Entente avec la fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle désire conclure une entente avec la fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'entente avec la fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-102 : Entente avec la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle désire conclure une entente avec la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'entente avec la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-103 : CPTAQ : Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande à Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils de renouveler sa demande d'autorisation pour l'exploitation de sa sablière.

CONSIDÉRANT que la sablière de Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils situé sur le lot 112-P en bordure du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle est en opération depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appui la demande de

Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils auprès de la CPTAQ pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière sur le lot 112-P, rang A côté nord-ouest du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-104 : Association des chefs en sécurité incendie du Québec/Congrès annuel

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise André Beaudoin et Tommy Plamondon à participer au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 3 au 6 juin 2006, à Rimouski. Attendu que les frais d'inscription, de séjour et de transport seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-105 : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune/ entente sur l'entretien du réseau géodésique

ATTENDU que Ministère des Ressources naturelles et de la Faune désire conclure une entente sur l'entretien du réseau géodésique avec la Municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'entente du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'entretien du réseau géodésique sur le territoire de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-106 : Réseau en Loisir/Projet des coordonnateurs

ATTENDU qu'un tel projet s'inscrit à l'intérieur d'une préoccupation d'améliorer notre offre de services en matière de loisir estival ;

ATTENDU que la présentation d'un tel projet veut soutenir les responsables municipaux (élus et bénévoles) dans la coordination et le fonctionnement du terrain de jeux ;

ATTENDU que nous voulons assurer aux animateurs, un meilleur encadrement pour la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le Carrefour jeunesse emploi de Mékinac à présenter au nom des quatre municipalités participantes, le projet des coordonnateurs dans le cadre du Programme Placement carrière été.

L'engagement financier de notre municipalité totalise un montant de 577,00 \$ qui sera versé au Carrefour jeunesse emploi. Les modalités de fonctionnement et les responsabilités seront définies entre le promoteur et les municipalités participantes à partir d'un protocole d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maison des Jeunes de Sainte-Thècle/demande d'aide financière

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2006-04-107 : Unité régionale de loisir et de sports de la Mauricie/Rencontre d'information et de travail

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Daniel Allard, substitut, à assister à la rencontre d'information et de travail de URLS du mardi 4 avril 2006 au sportium de Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-108 : MRC de Mékinac approbation de l'adhésion de la municipalité du Lac-Aux-Sables à la régie du parc industriel régional

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve l'adhésion de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour faire partie de la régie du parc industriel régional.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-109 : Nomination de la rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme rue Charles-Audy la rue sur les lots 85-40-p et 86-30-p.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-110 : Location du local 218-a à Jean-Yves Laforest député fédéral de Saint-Maurice/Champlain

CONSIDÉRANT que le syndicat des employés de Groleau Inc. n'aura plus besoin du local 218-a de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Jean-Yves Laforest député fédéral aimerait disposer d'un local à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle loue à Jean-Yves Laforest député fédéral de Saint-Mauricie/Champlain le local 218-a de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle à compter du 1^{er} avril 2006 pour la somme de \$ 85.00 taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-111 : Demande de Christine Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire

trésorière adjointe

CONSIDÉRANT la demande d'augmentation de salaire présentée par Christine Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle reporte l'augmentation de salaire de Christine Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe afin d'établir une base salariale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-112 : Demande d'aide financière de l'Association Part-Égale Normandie Inc.

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière soumise par l'Association Part-Égale Normandie Inc;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle soutient déjà les différents organismes, notamment l'APEN, en fournissant des locaux moyennant un tarif correspondant à la moitié des coûts réels d'exploitation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle informe l'Association Part-Égale Normandie Inc qu'il ne peut répondre favorablement à leur demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-113 : Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint/recommandation du comité de sélection.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a fait une présélection des personnes ayant postulées sur l'emploi de directeur général adjoint et secrétaire trésorière adjointe vendredi le 17 mars 2006;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a retenu 3 candidates qui ont passées une entrevue le mardi 21 mars 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage Valérie Fiset comme directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

On voté contre cette résolution André Lacombe, France Déry, Tommy Plamondon et Daniel Allard.

On voté pour cette résolution Alain Vallée et Jacques Tessier.

PROPOSITION REJETÉE

Rés. 2006-04-114 : Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Il est proposé par Daniel Allard de retravailler le dossier concernant l'engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Alain Vallée, Jacques Tessier et André Lacombe ont voté contre cette proposition.

PROPOSITION REJETÉE

André Lacombe demande d'engager une personne demeurant à Sainte-Thècle et non de l'extérieur comme directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Alain Vallée dit que le conseil ne fait pas confiance au comité de sélection pour faire l'engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Rés. 2006-04-115 : Demande d'aide financière au MTQ

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adresse une demande d'aide financière au Ministère des Transports pour :

- La réfection d'une partie de la rue Dupont.
- La réfection du début du chemin Saint-Michel Nord.
- La réfection du chemin St-Michel Nord face à 4^{ème} Avenue Nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-116 : Soumission pour porte arrière au bureau municipal.

CONSIDÉRANT que la porte arrière au bureau municipal ne ferme pas étanchement et qu'elle laisse passer beaucoup d'air;

CONSIDÉRANT le prix de 1 606,83 \$ incluant les taxes de la soumission provenant de chez Pierre Naud Inc. concernant la porte arrière au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil municipal demande de faire réparer la porte arrière plutôt que de la changer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-117 : Autorisation de signatures/ Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour

ATTENDU qu'une entente cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU que le ministre de la Justice et Procureur général se sont engagés par cette entente cadre à confier aux municipalités ou municipalités régionales de comté qui le demandent, la gestion par

leur cour municipale de certains constats d'infraction délivrés en son nom sur le territoire où la cour municipale a compétence;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6 du Code municipal, toute municipalité ou municipalité régionale de comté peut contracter, s'obliger, obliger les autres envers elle et transiger dans les limites de ses attributions;

ATTENDU que la MRC de Mékinac désire conclure avec le ministre de la Justice et Procureur général, une entente afin d'établir les modalités relatives à la poursuite et à la gestion de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac;

ATTENDU que la MRC de Mékinac qui administre une cour municipale a le droit de conserver les frais relatifs aux poursuites pénales traitées par, et intentées devant cette cour municipale pour les infractions faisant l'objet de cette entente, le tout conformément aux articles 598 et 648 du Code de la sécurité routière et à l'article 84 de la Loi sur les cours municipales;

ATTENDU que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncée à l'article premier de la Loi sur les cours municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que ce Conseil accepte que la MRC de Mékinac conclue avec le ministre de la Justice, soit le Procureur général du Québec, l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la MRC de Mékinac;

Que ce conseil renonce au délai de 30 jours prévu à l'article 3.2 de l'entente et accepte les termes et conditions de cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance

Claudette Piché demande si le renouvellement pour le certificat d'autorisation pour l'exploitation de la sablière-gravière de Georges Paquin Excavation Terrassement et fils sera pour le même terrain qu'auparavant.

Claudette Piché demande à ce que le conseil pense à donner un nom de femme pour une rue.

Marcel Bédard demande si l'ouverture du poste de secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint est pour combler deux postes ou seulement un.

Yvon Goulet demande où que le conseil en est rendu avec les terrains à l'arrière de chez lui, c'est-à-dire les lots 102-A-P, 103A-P et 104-A-P.

Claudette Piché demande si le registre de produit par rapport aux pesticides a été demandé.

Rés. 2006-04-118 : Programme PAIR

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle désire faire bénéficier de nouveau la population locale d'un système téléphonique de sécurité appelé Programme PAIR (Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées);

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse aussi aux personnes en perte d'autonomie, aux personnes en convalescence, aux personnes vivant seules ainsi qu'à toute autre personne admissible référée par un organisme;

CONSIDÉRANT que ce service doit demeurer gratuit pour les bénéficiaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle :

- adhère au Programme d'Assistance Individuelle aux personnes Retraitées conformément au protocole d'entente.
- s'engage à assurer le financement des coûts partagés, le financement de la location de deux pagettes, l'achat d'un cartable à dossier.
- Confirme l'acceptation de deux bénévoles responsables pour garder et gérer les dossiers et les alertes, soit Jean-Yves Piché et André Beaudoin.
- Demande la collaboration des organismes locaux pour faire la promotion du service.
- Acquitte au complet les frais reliés à ce service lesquels totalisent 287 \$ par municipalité, pour la présente année, pour la durée du contrat du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.
- Autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de service 2006-2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-119 : Stationnement caserne

CONSIDÉRANT que lors d'une intervention des services incendies qu'il s'en est fallu de peu pour qu'il arrive un incident dû à une auto stationnée entre les deux portes de la caserne;

CONSIDÉRANT qu'il y a des panneaux interdisant le stationnement devant la façade de la bâtisse à des endroits spécifiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le Conseil mandate Jean-Yves Piché d'aller voir les locataires du 250 St-Gabriel pour leur mentionner l'interdiction de stationner aux endroits où les panneaux l'indiquent. Une copie du règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec sera remis à chacun des locataires afin que ceux-ci puissent être conscient des pénalités que l'infraction peut entraîner.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-120 : Demande d'aide financière Club Eskimos et des Castors de Normandie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière soumise par Hubert Désaulniers-Lavoie, Alexandre Delisle, Frédérick Vallée et François Allard, joueurs de hockey des Eskimos et des Castors de Normandie, Midget B et Midget A pour participer aux Championnats inter-régionaux à Farnham les 7, 8 et 9 avril 2006;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle contribue déjà au paiement de 125 \$ par jeune qui participe à un sport de glace à l'aréna de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde à chacun des jeunes nommés plus haut une somme de vingt-cinq dollars (25,00 \$).

Daniel Allard, conseiller, se retire de cette résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-121 : Demande d'aide financière Club Eskimos et des Castors de Normandie

Il est proposé par André Lacombe d'accorder une somme de trente dollars (30,00 \$) à chacun des quatre jeunes joueurs de hockey des Eskimos et des Castors de Normandie, Midget B et Midget A.

On voté pour cette résolution André Lacombe et France Déry.

On voté contre cette résolution Jacques Tessier, Alain Vallée et Tommy Plamondon.

PROPOSITION REJETÉE

Rés. 2006-04-122 : Gilet pour pompiers

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Alain Vallée et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde vingt dollars (20, 00 \$) à chacun des 18 pompiers de la Municipalité pour l'achat de chandails. Ce montant totalisant 360,00 \$ sera pris à même le budget des pompiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-123: Ajournement de la séance

A 20h45, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ajourne la séance pour le lundi 10 avril à 20h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Louis Paillé, directeur général
Secrétaire-trésorier

André C. Veillette, Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 10 avril 2006, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Sont aussi présents: Louis Paillé

Rés. 2006-04-124: Ouverture de la séance

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin de traiter des sujets suivants :

1. Augmentation du salaire de la directrice générale adjointe et secrétaire générale adjointe.
2. Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint.

Une période de questions est prévue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-125: Ajout d'un point à l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Réparation de l'entrée d'eau du 191 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés : 2006-04-126 : Augmentation du salaire de la directrice générale adjointe et secrétaire générale adjointe.

CONSIDÉRANT que Christine Lapointe a été nommée directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe en août 2005 et que son salaire a été fixé à 12.00 \$ l'heure;

CONSIDÉRANT la demande de Christine Lapointe d'augmenter son salaire au niveau du concierge de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise par Christine Lapointe comme secrétaire au bureau de la municipalité depuis 2003;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle augmente le salaire de Christine Lapointe de 4.23 \$ son taux horaire sera donc de 16.23 \$ et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pour les prochains employés, le conseil établira une échelle salariale.

Rés : 2006-04-127 : Engagement d'une directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe.

CONSIDÉRANT que Christine Lapointe directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe a informé le conseil municipal de son intention de déménager à Drummondville et qu'elle recherchait un emploi dans cette ville;

CONSIDÉRANT que suite à l'annonce du départ éventuel de Christine Lapointe, le conseil municipal a publié une offre d'emploi pour la remplacer au poste de directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la municipalité;

CONSIDÉRANT que dix-sept (17) personnes ont répondu à cette offre d'emploi et le comité de sélection de la municipalité a recommandé l'engagement de Valérie Fiset pour occuper le poste directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à Christine Lapointe de signifier par écrit son intention relative à son emploi à la municipalité de Sainte-Thècle, d'y inclure la date probable de son départ et de le remettre directeur général au plus tard le 28 avril 2006 à 16 heures.
- Priorisera l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection pour l'été 2006 comme assistante secrétaire de la municipalité de Sainte-Thècle.
- Engagera la personne recommandée par le comité de sélection comme directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe un mois avant la date prévue du départ de Christine Lapointe ou plus tôt si Christine Lapointe se trouve un emploi et nous donne un préavis de 2 semaines. L'échelle salariale sera de : 0-6 mois \$ 16.00 l'heure. La candidate sera réévaluée après les six (6) premiers mois et une échelle salariale sera établie par le conseil municipal pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-04-128: Réparation de l'entrée d'eau du 191 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que l'entrée d'eau du 191 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle est brisée et que l'eau sort de terre ;

CONSIDÉRANT que l'entrée d'eau est dans le trottoir qui appartient à la Municipalité de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du 191 rue Notre-Dame dit que cette entrée d'eau est brisée depuis que la municipalité a refait le trottoir devant sa résidence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- mandate l'inspecteur municipal pour réparer l'entrée d'eau du 191 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.
- Avise la propriétaire que si le bris de cette entrée d'eau est causé par le mauvais état son tuyau d'entrée, le coût de cette réparation lui sera facturé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Claudette Piché pose des questions sur le règlement de protection de l'aquifère servant à l'approvisionnement du réseau d'eau potable.

Rés : 2006-04-129 : Lever de l'assemblée

À 20 hres 20, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Directeur général/secrétaire trésorier

Maire